



Comité Syndical du 19 décembre 2024 à Nothalten PROCES-VERBAL

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges s'est réuni en séance du Comité Syndical, après convocation légale en date du 29 novembre 2024 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Michel HERR, Président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 50

Etaient présents : 26 membres et 10 pouvoirs d'absents excusés

Thierry FRANTZ, Nathalie KALTENBACH, Pascal MAEDER, André RISCH, Jean-Marie SOHLER, Jacques CORNEC, Claude HAULLER, Jean-Claude MANDRY, Suzanne LOTZ, Christophe FRIEDRICH, Pascal ERB, Jean-Claude JULY, Vincent KIEFFER, Francis WAGENTRUTZ, Marie-Josée CAVODEAU, Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Marc REIBEL, Claude DEYBACH, Rossana BIAMONT, Vincent KOBLOTH, Philippe WANTZ, Michel HERR, Denis RUXER, Germain LUTZ, Denis HEITZ.

Etaient absents excusés : 18 membres dont 10 pouvoirs à des membres présents

Norbert MOTZ, Claude LUTZ, Joaquim MARQUES, Colette JUNG, Pierre EYDMANN, Evelyne LAVIGNE, Christiane SAETTEL, René HOELT, Denis LEHMANN, Claude KRAUSS, Bernard FISCHER, Robin CLAUSS, Isabelle OBRECHT, Frank BUCHBERGER, Catherine EDEL-LAURENT, Rémy BOSCH, Régis MULLER, Jean-Marie KOENIG.

Etaient absents non excusés : 6 membres

Clément SENDEL, Rémy HUCHELMANN, Jean-George KARL, Jean-Philippe KAES, Pierre BACHER, Mario TROESTLER.

Procurations :

Claude LUTZ en faveur de Christophe FRIEDRICH
Evelyne LAVIGNE en faveur de Claude HAULLER
Claude KRAUSS en faveur de Jean-Claude JULY
Bernard FISCHER en faveur de Pascal MAEDER
Isabelle OBRECHT en faveur de Dominique JOLLY
Robien Clauss en faveur de Nathalie KALTENBACH
Franck BUCHBERGER en faveur de Valérie RUCHER
Catherine EDEL-LAURENT en faveur de Michel HERR
Régis MULLER en faveur de Claude DEYBACH
Jean-Marie KOENIG en faveur de Jacques CORNEC

Assistaient de surcroît à la séance :

Baptiste KUGLER, Directeur du PETR ;
Sandra ORFAO, Chargée de Mission Développement Local ;
Orlana RAJOELISOA, Chargée de Mission Trame Verte et Bleue ;
Sébastien RIFF, Conseiller France Rénov'.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2024
2. Décisions prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations
3. Délibération n°6-2024 : Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) – Adoption du Pacte Territorial et Engagement du PETR du Piémont des Vosges
4. Enjeux et Perspectives du PETR 2020-2026 : point d'étape
5. Rapport d'Orientation Budgétaire
6. Divers

Ont pris successivement la parole en guise d'introduction et d'ouverture de la séance : M. Michel HERR, Président du PETR et M. Marc REIBEL, Maire de la commune de Nothalten où siégeait le Comité Syndical.

Le Président ouvre la séance en constatant le quorum.

M. Baptiste KUGLER, directeur du PETR, est désigné par le Comité, Secrétaire de séance.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2024 :

Le procès-verbal, joint à la convocation, n'appelant pas de remarque, est adopté.

2. Décisions prises par le Bureau Syndical dans le cadre de ses délégations :

Depuis le Comité Syndical du 8 février 2024, le Bureau s'est réuni à 7 reprises. Lors de ses séances, il a été amené à émettre 7 délibérations prises dans le cadre de ses délégations.

- ✓ **Délibération n°1-2024** : Sollicitation de subvention FEADER pour l'étude Trame Noire du Piémont des Vosges
Décision : Le Bureau approuve le projet et autorise la sollicitation de la subvention FEADER.
- ✓ **Délibération n°2-2024** : Étude sur les flottes à faibles émissions
Décision : Approbation du portage de l'étude par le PETR, autorisation du budget pluriannuel et des paiements associés dans le cadre de l'appel à projet.
- ✓ **Délibération n°3-2024** : Permis d'aménager pour le lotissement Rue des Champs à Epfig
Décision : Avis favorable au projet avec rappel des orientations du SCoT sur la densité et la diversité des habitats.
- ✓ **Délibération n°4-2024** : Permis de construire pour un EHPAD à Epfig
Décision : Avis favorable et soutien au projet, soulignant son importance pour le territoire et ses habitants.
- ✓ **Délibération n°5-2024** : Demande de subvention pour l'ingénierie territoriale
Décision : Le Bureau sollicite la subvention pour l'année 2024 et mandate le Président pour accomplir les démarches nécessaires.
- ✓ **Délibération n°6-2024** : Projet photovoltaïque flottant à Bischoffsheim
Décision : Avis favorable sous réserve du respect des mesures compensatoires prévues pour la biodiversité.
- ✓ **Délibération n°7-2024** : Attribution du marché pour l'étude des flottes à faibles émissions
Décision : Attribution du marché à EGIS et mandat au Président pour finaliser la procédure.

3. Délibération n°6-2024 : Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) – Adoption du Pacte Territorial et Engagement du PETR du Piémont des Vosges :

Contexte :

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Piémont des Vosges a mis en évidence des enjeux pour le secteur résidentiel :

- ✓ 21 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire proviennent des logements, en faisant le second poste d'émissions après les transports ;
- ✓ Une majorité des maisons individuelles, construites avant 1975, affichent des performances énergétiques médiocres, conduisant à une consommation élevée d'énergie et à une augmentation des émissions de GES ;
- ✓ Une baisse des émissions du secteur résidentiel de seulement -9,7 % depuis 1990, bien en deçà des objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui prévoit une réduction de 90 % des émissions résidentielles d'ici 2050.

Le PCAET du Piémont des Vosges définit une stratégie ambitieuse pour répondre à ces enjeux :

- ✓ Rénovation énergétique de 6 500 maisons individuelles, soit un tiers du parc, sur 10 ans ;
- ✓ Rénovation énergétique de 4 700 appartements, soit 40 % du parc, sur 10 ans.

Ces objectifs visent à réduire la consommation énergétique des logements, améliorer le confort thermique des ménages, et diminuer significativement les émissions de GES.

Pour atteindre ces ambitions, il est impératif de mobiliser des outils structurants comme le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH).

Le SPRH : un levier central pour la transition énergétique :

Le SPRH s'inscrit dans la continuité du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), déployé localement depuis 2022, qui a notamment permis :

- ✓ La mobilisation d'un conseiller France Rénov' dédié au territoire, offrant un accompagnement neutre et gratuit aux ménages ;
- ✓ La sensibilisation des habitants à l'importance de la rénovation performante et la coordination des acteurs locaux (collectivités, entreprises labellisées RGE).

Avec le SPRH, le territoire bénéficiera d'un dispositif encore plus structurant, réparti en trois volets :

- ✓ Dynamique territoriale : mobilisation des ménages autour de la rénovation énergétique ;
- ✓ Information, orientation et conseil : accompagnement des ménages renforcé ;

- ✓ Accompagnement des projets (AMO).

Le SPRH permettra également de garantir une cohérence d'action avec les politiques régionales et nationales, tout en répondant aux besoins spécifiques du Piémont des Vosges.

Enjeux et engagements du PETR :

Par l'exercice de la mission SPRH, le PETR et ses membres entendent répondre notamment aux enjeux suivants :

- ✓ Climatiques et environnementaux : Contribuer aux objectifs de neutralité carbone en réduisant significativement la consommation énergétique et les émissions de GES du parc résidentiel.
- ✓ Économiques et sociaux : Offrir aux ménages, notamment les plus vulnérables, des solutions accessibles pour réduire leurs factures énergétiques et améliorer leur confort thermique.
- ✓ Territoriaux : Assurer une articulation forte entre les politiques locales (PCAET, SCoT) et les outils régionaux et nationaux (SARE, ANAH) pour garantir une efficacité optimale des actions.

En cohérence avec les orientations du PCAET et des objectifs territoriaux, le PETR s'engage à :

- ✓ Exercer les missions des volets 1 et 2 du SPRH, couvrant respectivement :
 - La dynamique territoriale : mobilisation des ménages et des professionnels autour de la rénovation énergétique.
 - L'information, orientation et conseil : mise en place d'un accompagnement via les conseillers France Rénov'.
- ✓ Travailler en étroite collaboration avec les EPCI membres pour mutualiser les ressources, développer des outils adaptés, et maximiser l'impact des actions.

Le coût du service est évalué à 65 000€. Il comporte le salaire chargé, les indemnités de déplacement, les frais de formation et séminaire, la téléphonie et le matériel. Le financement sera assuré par le PETR dans le cadre de la contribution annuelle de ses EPCI membres. Il cosignera le pacte territorial bas-rhinois avec la CeA et l'ANAH ainsi qu'une convention de soutien avec la Région Grand Est et percevra les aides correspondantes.

Le PETR a parallèlement demandé aux 3 EPCI membres de délibérer sur la poursuite et le renforcement de cette mission.

Le Comité Syndical,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-34 et L.5741-2,

VU la délibération modificative de l'ANAH n°2024-34 du 9 octobre 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' et sa délibération n°2024-06 du 13 mars 2024,

VU la délibération n°15-2022 du Comité Syndical du 22 décembre 2022 et les délibérations concordantes des trois EPCI membres pour exercer les différentes phases du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

VU le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et les objectifs en cours sur la rénovation énergétique,

VU la délibération du comité syndical du PETR décidant d'assurer la mission de Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH),

Considérant les enjeux évoqués précédemment,

Considérant les résultats positifs du programme SARE porté jusqu'ici par le PETR,

DÉCIDE *A l'unanimité*

- 1) **D'APPROUVER** le projet du volet territorial Piémont des Vosges du SPRH,
- 2) **D'ASSURER** la mission SPRH, confiée au PETR comprenant la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et la Communauté de Communes du Pays de Barr,
- 3) **DE VALIDER** le principe de l'enveloppe budgétaire pour 5 années de contractualisation,
- 4) **D'INSCRIRE** des crédits nécessaires pour le budget 2025,
- 5) **DE DONNER** délégation au Bureau Syndical pour examiner et valider les avenants au pacte territorial bas-rhinois,
- 6) **D'AUTORISER** le Président du PETR à signer le pacte territorial bas-rhinois ainsi que tout contrat ou avenant s'inscrivant dans la mise en œuvre du pacte.

4. Enjeux et Perspectives du PETR 2020-2026 : point d'étape :

Lors du Comité Syndical du 17 décembre 2020, les enjeux et les perspectives 2020-2026 ont été présentés aux élus. L'année dernière, lors du Comité du 7 décembre 2023, un premier point d'étape a été porté à la connaissance des élus.

Les élus ont pris connaissance des actions réalisées en 2024 et celles prévues pour l'année 2025.

Les éléments de synthèse sont les suivants :

Lors du Comité Syndical du 17 décembre 2020, les grandes orientations stratégiques du PETR pour la période 2020-2026 avaient été définies et présentées aux élus, traduisant une ambition collective en matière de développement territorial durable et équilibré.

Ces axes de travail, centrés sur la transition écologique, l'aménagement du territoire, la mobilité, et le développement économique, ont guidé l'action du PETR depuis.

L'année dernière, lors du Comité Syndical du 7 décembre 2023, un point d'étape a permis de dresser un bilan des réalisations et d'ajuster, le cas échéant, les priorités opérationnelles.

À l'occasion de ce nouveau point d'étape, il s'agira de mettre en lumière les missions accomplies en 2024, qu'elles soient abouties ou toujours en cours, ainsi que de projeter les actions prévues pour 2025.

Cette présentation aura pour objectif de maintenir une vision claire et partagée des avancées et des perspectives des élus aux orientations stratégiques du PETR.

Seront notamment présentés les thématiques suivantes :

➤ **Urbanisme et habitat**

✓ **2024 action réalisée :**

- **France Rénov'** : Reprise des permanences en mai 2024 avec l'arrivée d'un nouveau conseiller couvrant des conseils techniques, l'éligibilité aux aides et des visites à domicile pour inciter à la rénovation énergétique. Actions de sensibilisation : organisation de balades thermiques et participation au salon BiObernai.

✓ **2025:**

- **France Rénov'** : Poursuite d'un service de qualité pour France Rénov' sur le territoire. Le dispositif visera à maintenir une qualité optimale des conseils, notamment via un accompagnement technique adapté aux besoins des bénéficiaires et des visites à domicile pour les inciter à entreprendre des travaux de rénovation énergétique. En 2025, la réflexion se concentrera sur la conception et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation innovantes, telles que des ateliers pédagogiques thématiques, des campagnes ciblées et un renforcement de la présence dans les événements locaux pour toucher un public plus large.
- **Articulation SCoT / SRADDET** : Un travail approfondi de réflexion collaborative sera engagé avec les intercommunalités dès que la Région communiquera les chiffres actualisés concernant l'artificialisation des sols.

Ces données, qui préciseront le nombre d'hectares à consommer pour les 10 prochaines années, seront déterminantes pour la planification territoriale. En effet, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) imposera un plafond global d'artificialisation à ne pas dépasser. Il appartiendra alors au SCoT de décomposer ces objectifs en allocations spécifiques et par thématique, comme l'habitat, l'activité économique ou encore les infrastructures d'équipements publics.

Ce processus exigera une concertation poussée pour garantir une répartition équilibrée et compatible avec les enjeux environnementaux et d'aménagement durable.

➤ Environnement et développement durable

✓ 2024 actions réalisées :

- **PCAET** : Le PCAET a connu des avancées significatives en 2024. Un atelier TEPOS (Territoires à Énergie Positive) a été organisé pour mobiliser les acteurs locaux autour des enjeux énergétiques. Le Comité de Pilotage (COPIL) s'est tenu à Rosheim, réunissant élus et techniciens pour valider les grandes orientations. Par ailleurs, un atelier sur la vulnérabilité du territoire a permis d'identifier les risques prioritaires liés aux changements climatiques, favorisant l'émergence de solutions adaptées. Enfin, une réunion publique dédiée à la gestion de la forêt a été tenue pour sensibiliser et informer les habitants sur cet enjeu clé de résilience territoriale.
- **Trame verte et bleue** : mise en œuvre du programme d'actions, notamment des réunions de sensibilisation destinées aux élus et aux citoyens, ainsi que l'organisation et la coordination de la plantation de haies et d'arbres fruitiers.
- **Trame noire** : L'étude sur la pollution lumineuse est maintenant close. Des réunions de restitution ont été organisées avec les élus et les techniciens du territoire pour présenter les résultats et les recommandations. Un atelier spécifique a également été conduit avec les opérateurs économiques afin d'intégrer leurs perspectives dans les futures actions.

○ ✓ 2025 :

- **PCAET** : Poursuite de la mise en œuvre des actions stratégiques validées lors du COPIL, avec une attention particulière portée à la maîtrise des énergies et au développement des énergies renouvelables. Ces efforts incluront une série d'ateliers destinés à approfondir les solutions et le dernier document du PCAET, le plan d'actions, sera rédigé conformément à la stratégie qui sera adoptée par les élus.
- **Trame verte et bleue** : Suivi des plantations réalisées et lancement d'une nouvelle campagne de plantation pour étendre les continuités écologiques. Renforcement des actions éducatives, incluant des visites sur site et des ateliers pédagogiques pour les citoyens et les scolaires. Mise en place de partenariats renforcés avec les agriculteurs pour intégrer les continuités écologiques dans leurs pratiques.
- **Trame noire** : Déploiement des recommandations issues de l'étude et sensibilisation accrue des citoyens, opérateurs économiques aux impacts de la pollution lumineuse, via des événements publics, des ateliers et des supports pédagogiques.

➤ Mobilité :

✓ 2024 action réalisée :

- **Fête du vélo** : Organisation réussie de la 3^{ème} édition, malgré des conditions météo défavorables, avec des animations variées dans les villages vélo.

✓ 2025 :

- **Organisation de la 4^{ème} édition de la Fête du vélo**, avec des activités enrichies pour attirer encore plus de participants.
- **Etude sur les flottes à faibles émissions** : L'étude sur les flottes à faibles émissions accompagne les opérateurs publics et privés dans la transition vers des véhicules utilisant des énergies alternatives (électrique, hydrogène, biogaz). Elle vise à réduire l'impact environnemental des mobilités en développant une stratégie adaptée au territoire. Quatre phases structurent cette démarche :
 - **État des lieux** : Identifier les capacités locales en énergies alternatives, les infrastructures existantes et les usages des flottes.
 - **Évaluation des besoins** : Analyser les attentes des acteurs, recenser les financements disponibles et identifier les leviers d'action.
 - **Propositions de stratégies** : Élaborer des scénarios de renouvellement des flottes pour répondre aux enjeux de durabilité.
 - **Schéma directeur** : Finaliser une feuille de route opérationnelle pour structurer le déploiement des flottes à faibles émissions.
- **Le dépliant mobilité**, incluant une carte des pistes cyclables du Piémont des Vosges, sera actualisé en 2025 pour intégrer les nouveaux aménagements et renforcer l'information des usagers. Cette mise à jour permettra d'améliorer la lisibilité des itinéraires et de refléter les évolutions des infrastructures cyclables sur le territoire.

➤ Tourisme

✓ 2024 actions réalisées :

- **Réseau de tourisme du savoir-faire** : Création et développement d'une nouvelle dynamique en mettant en lien les chefs d'entreprises locaux. Mise en place de circuits de visites et d'une communication visuelle spécifique pour valoriser le savoir-faire territorial.
- **Label "Accueil Vélo"** : 13 établissements labellisés grâce à des actions concrètes incluant des kits promotionnels et des aides financières.

✓ 2025 :

- **Développement du réseau de tourisme du savoir-faire** avec de nouveaux circuits. Cela inclut l'organisation régulière de rencontres et de visites entre acteurs locaux (artisans, entreprises et producteurs) pour renforcer les collaborations et créer des synergies. Des actions de

communication ciblées seront menées pour valoriser ces initiatives auprès du grand public et des visiteurs.

- **Augmentation du nombre d'établissements labellisés "Accueil Vélo".**
L'opération sera reconduite et l'objectif de la stratégie touristique demeure : devenir LA destination vélo de l'Alsace.
- **Le SIG** du PETR est un service transversal au bénéfice de toutes les collectivités et acteurs du territoire. Il offre notamment un accès à l'application cadastrale pour faciliter la gestion foncière, mais son rôle va bien au-delà. En tant qu'outil stratégique, le SIG soutient la planification territoriale (urbanisme, mobilité, biodiversité), l'analyse de données géographiques, et la prise de décision en s'appuyant sur des cartes et des diagnostics précis. Il constitue une ressource essentielle pour structurer et coordonner les projets du territoire.

5. Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) :

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le ROB constitue une étape essentielle du cycle budgétaire de notre structure. Il s'inscrit dans une démarche de transparence et d'information, en permettant aux élus de débattre des grandes orientations financières et stratégiques avant l'adoption du budget primitif.

Le présent ROB traduit les engagements et les priorités du PETR du Piémont des Vosges en matière de développement territorial, de transition écologique et de services.

Le ROB vise à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice à venir, en tenant compte des objectifs fixés par les élus, ainsi que des perspectives d'évolution en matière de ressources et dépenses.

Le Comité Syndical,

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Comité Syndical sont réunis afin de débattre des orientations budgétaires 2025,

Le Président présente les grandes orientations budgétaires réparties entre les dépenses d'administration générale, les dépenses liées au suivi du SCoT et à la promotion touristique, au PCAET et de manière générale aux orientations prises pour œuvrer collectivement sur le Piémont des Vosges.

Chacun ayant pu s'exprimer,

Le Président clôt le débat.

6. Divers :

Michel HERR

Président

